



PLAN D'ACTION 2005-2006

Le présent document vise à préciser les grandes lignes des actions que devraient mener le COGESAF au cours de l'année 2005-2006. Les actions présentées ont été extraites du projet de plan d'action quinquennal 2003-2007 qui a été présenté aux membres lors de l'Assemblée de fondation du 22 février 2003.

REPRÉSENTATION

1. Représenter le COGESAF auprès du gouvernement et des autres partenaires (CRE, CRÉ, autres comités de bassin)
2. Participer aux recommandations, aux actions du ROBVQ et à leur suivi et négocier avec eux des ressources communes.
3. Prendre position sur les sujets relatifs à la gestion de l'eau du bassin.
4. Présenter des mémoires ou faire des recommandations aux organismes concernés par les causes ou les effets de la gestion de l'eau du bassin (Exemple : MRC, municipalités, milieu industriel ou agricole ou autres).
5. Établir des partenariats avec les organismes impliqués dans la gestion de l'eau du bassin de la rivière Saint-François.

FINANCEMENT

1. Travailler avec le ROBVQ pour un financement gouvernemental stable des comités de gestion de bassin.
2. Proposer un plan de financement prenant en considération les ressources du milieu.
3. Organiser des projets spécifiques avec différents partenaires dont l'objectif est le financement.

RECRUTEMENT

1. Recruter tous les organismes intéressés par la gestion du bassin versant dans chacun des collèges électoraux, dans les trois régions du bassin.
2. Recruter des membres de soutien.

COMMUNICATION

1. Mettre à jour le site Internet.
2. Publier 4 numéros du bulletin environnemental *Concert'EAU*.

STRUCTURATION

1. Établir des relations avec les organismes américains du territoire du bassin (Sous-bassins de la Magog et de la Massawippi). Consulter les ententes sur les plans d'eau transfrontaliers.
2. Participation au Comité directeur Québec-Vermont pour la gestion du Lac Memphrémagog et de son bassin hydrographique.
3. Faire le suivi des organismes membres afin de s'assurer de la réalisation des objectifs en relation avec le COGESAF.
4. Créer des comités de travail sur des objectifs spécifiques et impliquer les membres.

INFORMATION

1. Organiser une journée de formation pour les membres, à l'hiver 2006.

2. Diffuser sur le site Internet, par courriel ou via le bulletin *Concert'EAU*, les informations, les communiqués et toutes les activités du COGESAF et celles proposées ou réalisées par les membres.

APPUI AUX MEMBRES

1. Supporter les initiatives locales dans le respect des orientations du COGESAF.

PLAN DIRECTEUR DE L'EAU

1. Réaliser un plan directeur de l'eau du bassin
 - Terminer la réalisation du portrait du bassin (automne 2005).
 - Réaliser le diagnostic du bassin versant (automne 2005).
 - Tenir des consultations publiques sur le portrait et le diagnostic du bassin versant (hiver 2006).
 - Tenir des rencontres de concertation avec les acteurs de l'eau pour la détermination des enjeux et orientations du bassin versant (printemps 2006).
 - Détermination des enjeux et orientations du bassin versant (printemps 2006).

FORMATION

1. Former les principaux responsables des comités ou des organismes membres sur la gestion par bassin versant.

RECHERCHE

1. Chercher la collaboration des universités et des cégeps dans la réalisation de projet de recherche ou de stage par des étudiants : géographie, biologie, environnement, ingénieur, sciences des communication, économiste, hydrologue, administration et gestion.

ÉDUCATION, SENSIBILISATION

1. Proposer des programmes d'éducation par rapport à la gestion et à la protection de l'eau et faire connaître ceux existants.
2. Sensibiliser la population à la gestion par bassin versant avec des outils de communication appropriés (journées d'informations sur des thèmes spécifiques, dépliants, kiosque d'information, reportage).
3. Établir des partenariats avec les milieux scolaires et culturels.
4. Établir des relations avec le milieu de la santé publique et de la sécurité.
5. Organiser des colloques sur différents aspects de l'eau.

PROMOTION

1. Faire la promotion de la gestion par bassin versant auprès des instances régionales et locales.
2. Supporter des événements de promotion avec l'aide d'organismes membres. (Exemple, randonnées en canot sur la rivière ou lacs, observations ornithologiques).

ACTIONS DIRECTES (dont l'objectif est de mettre en évidence de bonnes pratiques environnementales)

1. Offrir un support aux organismes locaux désireux de réaliser un projet d'aménagement de berges ou de naturalisation de rives.